

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 5763

Société : 2113912

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DIRAI - Abdelfettah

Date de naissance :

1958

Adresse :

Lot AL Khourzama Im. 197 E4 Apt 1 Casabla

Tél. : 06 67 14 32 23

Total des frais engagés : 1743,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur MERKI TOUHAMI  
Neuro-Psychiatre  
Ex Professeur à la Faculté  
de Médecine  
Casablanca 50, Rue des Hôpitaux  
Tél. : 05 22 22 71 13

Date de consultation :

05 / 12 / 2022

Nom et prénom du malade :

DIRAI ABDEL FESTAH Age: 1958

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ELAS - ankylosis + handicape post-traumatique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 09 / 12 / 2022



Docteur TOUHAMI Mekki

Spécialiste  
Neuro Psychiatre  
Ex Professeur à la Faculté  
de Médecine, Casablanca  
Psychothérapie

الدكتور التهامي المكي

إختصاصي

الأمراض النفسية والعصبية والعقلية  
أستاذ بكلية الطب الدار البيضاء (سابقا)  
العلاج النفسي

Casablanca le :

06 / 12 / 2022

AD65

DRAI.

ABDELLETTAH

N° 29800

⇒ MADOPA 250  
Y4. Y4. Y4. Y4. 12h 18h 22h

N° 4180

⇒ ALLOCAZINE

3x3510

⇒ AL PRS2

39,80x3

⇒ LACTHYD 50%

83,70x4

⇒ DE Loxate

4x100,00

⇒ TRIUMAZINE

Durée du traitement :

Prochain Rendez vous :

إقامة ابن رشد، 50 زنقة المستشفيات - الدار البيضاء

GSM : 06 61 06 07 83 | المحمول : 05 22 22 71 13 | Tél. : 05 22 22 71 13

2023/04/02

CASABLANCA 50, Rue des Hôpitaux

Tél. : 05 22 22 71 13

الموعد المقبل :

الدواء : PHARMACE D'ATTACHE

للتوصيل : 0631-22-71-13

للتوصيل : 0631-22-71-13

للتوصيل : 0631-22-71-13

للتوصيل : 0631-22-71-13

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 83,70 DH  
ID: 650580  
6 118001 140237

110,50  
50 X 16 X 114 mm

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 83,70 DH  
ID: 650580  
6 118001 140237

TRIVASTAL® 50 mg LP  
30 Comprimés enrobés  
à libération prolongée

6 118000 100287

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 83,70 DH  
ID: 650580  
6 118001 140237

110,50  
50 X 16 X 114 mm

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 83,70 DH  
ID: 650580  
6 118001 140237

TRIVASTAL® 50 mg LP  
30 Comprimés enrobés  
à libération prolongée

6 118000 100287

2022/04/24  
2023/01/01  
AVLOCARDYL 40MG  
CP SEC B50  
P.P.V : 41DH80  
6 118000 010227

50 X 16 X 114 mm

TRIVASTAL® 50 mg LP  
30 Comprimés enrobés  
à libération prolongée

6 118000 100287

Distribué par Roche S.A.  
Bd. Sidi M'el Ben Abdellah  
No 05, Casablanca Marina  
MADOPAR 200/50-100 comprimés  
P.P.V. : 298,00 DH  
6 118001 050697

110,50  
50 X 16 X 114 mm

TRIVASTAL® 50 mg LP  
30 Comprimés enrobés  
à libération prolongée

6 118000 100287